

# « En Iran, les syndicalistes sont considérés comme des terroristes ! »

**Emprisonné jusqu'à huit mois par an du fait de son engagement syndical, Mahmoud Salehi était de passage à Paris sur l'invitation des centrales du collectif syndical français (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa). Ce militant reste très déterminé à faire valoir les droits des salariés de son pays et revient sur les difficultés d'exercer une pression nationale ou internationale sur le régime...**

**D**ans quelles conditions vivez-vous votre engagement syndical ?

À l'exception des trois organisations officielles approuvées par le régime, les syndicats sont interdits en Iran et se heurtent à une répression permanente. Il faut savoir que le terme même de syndicat est proscrit par la Constitution ! J'assume mon engagement en toute connaissance de cause, mais je m'attends à être emprisonné et torturé à tout moment. Ainsi, la célébration du 1<sup>er</sup> Mai étant interdite par le régime, je me vois systématiquement arrêté à cette date – parfois pour une seule journée, le temps de m'empêcher de manifester, parfois plus longtemps. Au-delà de mon cas personnel, des dizaines de militants se retrouvent actuellement détenus sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux, et certains depuis près de deux ans. Dans l'organisation judiciaire iranienne, de telles représailles s'appliquent généralement à ceux qui représentent un danger pour le pays : nous sommes donc considérés comme des terroristes. L'année dernière, un enseignant a d'ailleurs été arrêté à l'issue d'une manifestation et exécuté au motif qu'il portait atteinte à la sécurité nationale. Malgré le caractère sanguinaire du pouvoir en place, de nombreux travailleurs continuent de demander la création d'un syndicalisme indépendant.

**Quelles sont les revendications de ces travailleurs ?**

Tout d'abord, ils demandent à être déclarés et à pouvoir bénéficier des



© Frédéric Fourmier

Malgré de fréquents séjours en prison, Mahmoud Salehi reste très déterminé pour faire reconnaître les droits des salariés en Iran.

mesures élémentaires de protection sociale comme la sécurité sociale. Au-delà des lacunes d'ordre législatif (les entreprises de moins de dix salariés sont exclues du champ du code du travail), il est fréquent de voir des employeurs embaucher leurs salariés en dehors de tout cadre légal et ne pas les déclarer. Ensuite, ils veulent toucher intégralement leur salaire. Chaque année, le ministère du Travail fixe un salaire minimum (environ 200 euros) mais, bien souvent, les salariés n'en perçoivent que 50 %.

**À qui adressez-vous ces revendications, votre activité étant illégale et interdite par le régime ?**

Nous devons ruser ! Pour pouvoir exister, notre organisation (qui compte

quelque 600 adhérents) n'est pas enregistrée en tant que syndicat mais en tant qu'association. C'est donc à ce titre que nous nous adressons à l'État afin d'essayer d'avancer. Mais notre problème réside aussi dans le tripartisme, qui en Iran s'applique à l'action prud'homale. Non seulement la plupart des requêtes sont jugées irrecevables (la majorité des dossiers

portent sur des licenciements... or le licenciement n'existe pas dans le code du travail), mais, en plus, le représentant du salarié doit se battre conjointement contre le patron et l'État. Le tripartisme nous pose également problème à l'échelle internationale. Nous avons déjà déposé des plaintes officielles auprès de l'Organisation internationale du travail, mais aucune suite n'y a été donnée. Pour une raison très simple : la délégation iranienne de l'OIT compte en son sein la Maison des ouvriers (l'une des trois organisations officielles), censée représenter les travailleurs...

**La communauté internationale a imposé un embargo économique. Quel impact a-t-il sur place ?**

Les sanctions internationales ont un effet néfaste sur les travailleurs les plus démunis et ne contribuent, au final, qu'à enrichir encore plus les capitalistes. L'inflation augmente presque d'heure en heure, mais les salaires, eux, n'évoluent pas. Quant aux conséquences sur l'emploi, elles ne sont désormais que trop visibles : le chômage partiel se développe dans les usines d'assemblage établies en Iran du fait de l'embargo. Il y a une forme d'hypocrisie à sanctionner économiquement tout un pays quand, dans le même temps, tout un chacun ferme les yeux sur les agissements de certains grands groupes. Vous devez savoir que des sous-traitants des trois constructeurs français d'automobiles font travailler leurs salariés iraniens dans les conditions que je vous ai décrites. Il arrive même qu'ils emploient des enfants.

**Par manque de véritables interlocuteurs à l'échelon national et face à une communauté internationale défaillante, la solidarité syndicale internationale ne reste-t-elle pas la seule voie possible ?**

**Qu'en attendez-vous ?**

Je suis très optimiste vu la teneur des échanges que nous avons avec le collectif d'organisations françaises, et particulièrement avec la CFDT. Sans elle, nous n'aurions pas pu nous rendre à Paris et participer à la soirée du 16 mars, organisée par le collectif d'organisations françaises en vue de soutenir la défense des droits et des libertés du peuple iranien. C'est pour nous un encouragement à poursuivre notre combat. Cependant, nous ne pourrions pas nous opposer à ce régime sans construire une alliance internationale qui, au-delà des courriers, nécessite des actions concrètes et visibles. Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus que, comme dans le cas des révolutions arabes, l'avenir de notre pays passe par la rue et le changement politique.

**Propos recueillis par Anne-Sophie Balle**